



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 05 février 2008

PRESENTS : MM. PIRAT Jean, DELEUSE Pierre, TISSERAND Patrick, HENRIOUX Pierre, JACCAZ Dominique, THEVENOT Christian, GROGNIEUX Henri, RUETTARD Marcel, ARVIN-BEROD Bernard, MOLLIER Pascale, PRADEL Franck.

ABSENTES excusées : CHABAUD Paulette, ARVIN-BEROD Laurence.

PROCURATIONS : ARVIN-BEROD Laurence à MOLLIER Pascale. CHABAUD Paulette à PIRAT Jean.

NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Mr Marcel RUETTARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 09 janvier 2008

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 janvier 2008, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 09 janvier 2008 est adopté à raison de **13 VOIX pour**.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal et le public à observer une minute de silence et recueillement à la mémoire de Madame Claudine BLANCHIN, employée municipale, décédée des suites d'une longue maladie.

Il précise que ce Conseil municipal sera consacré principalement au vote du budget sans affectation de résultat. L'équipe d'adjoints chargée des finances a en effet souhaité voter les budgets avant le renouvellement du Conseil pour éviter toute perte de temps. La future équipe pourra cependant apporter à ces budgets toutes les rectifications qui lui paraîtront nécessaires dans le cadre des décisions modificatives ou d'un budget supplémentaire.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 05 février 2008

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS de Mr LE MAIRE

Questions n° 1 à 5

Monsieur le Maire demande au Directeur Général des Services de présenter les budgets et rappelle préalablement à l'Assemblée que le vote a lieu par chapitre budgétaire.

Pour le Budget Principal :

La **section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à 3.307.500 €. Les dépenses et recettes principales sont détaillées par chapitre puis par compte et, à la demande du Conseil, des précisions supplémentaires sont apportées sur les dépenses.

Les charges de gestion (11) s'élèvent à 789.700 €. Les dépenses de personnel (012) à 520.000 €. Les dépenses imprévues (022) à 25.400 €.

Le virement à la section d'investissement (23) à 626.000 €. Les autres charges de gestion courante (65) à 1.092.000 €. Les charges financières (66) à 83.700 €, les charges exceptionnelles (67) à 151.000 €.

En recettes de fonctionnement, on note principalement les produits des services (70) à 93.320 €, les impôts et taxes (73) à 2.403.700 €, les dotations et participations (74) à 759.930 €.

En Investissement :

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 7.596.650 €. Le financement des dépenses provient essentiellement :

- du virement de la section de fonctionnement (021) pour 626.000 €,
- des dotations et apports (10) : 111.000 €,
- des subventions attendues (13) : 1.366.000 €,
- de l'emprunt (16) : 5.389.000 €.

Les principales dépenses et projets d'investissement sont inscrits en :

- immobilisations incorporelles (20) pour :..... 95.650 €,
- subventions d'équipements de droit privé (2042) : 1.910.000 €,
- immobilisation corporelle (21) : 1.679.000 €,
- immobilisation en cours (23) : 3.604.950 €.

Pour chacun de ces chapitres, l'Assemblée a été invitée à voter et s'est prononcée, à l'unanimité, pour.

De la même façon, les taux des 4 taxes locales et le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été votés par le Conseil à l'unanimité (*Question n° 1*). Ils s'établissent à :

- 13,44 % pour la Taxe d'habitation,
- 15,81 % pour la Taxe foncière bâti,
- 122,80 % pour la Taxe foncière non bâti,
- 22,06 % pour la Taxe professionnelle.

Le montant prévisionnel de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est de 300.000 €, soit un taux de 8,12 % (*Question n° 2*).

Informé des dispositions arrêtées par le SIVU Megève/Praz, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la participation mise à la charge de la commune (30.000 €) (*Question n° 4*).

Budget Annexe C.C.A.S.

Le budget dispose d'une section de fonctionnement dont l'équilibre s'établit en Dépenses Recettes à 6.100 €, dont 4.000 € proviennent de la subvention du budget principal et 2.000 € des produits de gestion courante.

Les dépenses sont consacrées pour l'essentiel au repas des Anciens (2.000 €) et aux secours divers.

Il est rappelé que ce budget n'a pas de section d'investissement. Cependant, en fonction des décisions à venir, il pourrait être créé une telle section dans le cadre du B.S. par exemple.

Invité à voter, le Conseil se prononce en faveur de ce budget à l'unanimité.

Budget des Remontées mécaniques

L'équilibre de la section d'exploitation en dépenses recettes s'établit à 221.500 €. La section d'investissement trouve son équilibre à 139.500 € financée par l'amortissement pratiqué depuis 3 ans.

Le budget n'enregistre plus de dépenses significatives ni de projet. Il a désormais vocation à être intégré au budget principal. Le Conseil s'est prononcé à l'unanimité pour ce budget.

Budget annexe Eau et Assainissement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 530.000 €.

Les charges de gestion (011) sont évaluées à :346.000 €

Les charges de personnel (012) : 44.000 €

Les charges de gestion courante (60) :..... 19.000 €

Les charges financières (66) : 12.150 €.

La Dotation aux amortissements (68) s'élève à107.250 €.

Une remarque importante concerne le compte 6378 qui impacte le budget pour un montant de 210.000 € correspondant à la redevance versée au SIVU Megève/Praz. Celle-ci, à la demande du SIVU, doit être versée en année N (et non plus N + 1).

Pendant 2 ans, le budget supporte donc un versement plus élevé que la recette correspondante, ce qui ne manque pas de diminuer la Trésorerie et le résultat de fonctionnement.

Les recettes d'exploitation sont principalement issues des redevances vente d'eau 216.000 € et prestations de service (assainissement) 246.600 €. Les produits exceptionnels représentent 632.000 €

La section d'investissement s'équilibre en Dépenses Recettes à 414.800 €.

Le financement provient pour l'essentiel des Amortissements (28/40) pour 107.250 €, de l'emprunt (16) pour 221.250 €, de subventions d'investissement (13) pour 86.300 €.

En dépense, il faut noter la poursuite des études de la nappe (80.000 €) et une prévision pour le renouvellement du matériel roulant (126.000 €). Par ailleurs, 40.600 € sont consacrés au remboursement de la dette et 63.200 € aux amortissements de subvention d'investissement.

Le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour ce budget avec lequel est également voté à l'unanimité le prix de l'eau : 0,75 € HT et le prix de l'assainissement 1,71 € HT. Les frais fixes étant reconduits (*Question n° 5*).

En terme de perspective financière, il ressort de ces budgets une situation assez satisfaisante et une tendance encore confirmée à la baisse de l'endettement global.

6/ Approbation du Plan Local d'Urbanisme

et 7/ Arrêt du zonage d'assainissement et demande de mise à l'enquête publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la procédure de mise en œuvre pour le P.L.U., le travail effectué par la Commission et les différentes étapes de la concertation. Plusieurs supports ont été utilisés pour cette concertation, en particulier la presse locale, le journal d'informations de Praz, 2 réunions publiques et un registre mis à disposition du public auquel sont joints les courriers reçus en Mairie.

Monsieur le Maire rappelle ensuite les principes retenus dans le P.A.D.D. qui ont fait l'objet d'une présentation en réunion publique et de l'approbation du Conseil municipal.

En l'état, le projet de P.L.U. peut désormais être arrêté. Il sera ensuite transmis aux services de l'Etat qui, dans les 3 mois, émettront un avis à la suite duquel l'enquête publique pourra être lancée.

La même procédure est exposée concernant le projet de zonage d'assainissement qui fera l'objet d'une enquête conjointe.

8/ Compte-rendu du C.S.M. : Contrat de station moyenne

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le Contrat Station Moyenne s'achève. Les programmes contractualisés sont lancés, certains même déjà achevés.

Financièrement, ce contrat a permis d'investir plus d'1 million d'euros sur 3 ans, dont 670.000 € en autofinancement communal et 325.000 € en subvention de la Région, du Conseil Général et de l'Etat.

Concrètement, les actions de la plaine des Belles, « Club House », des berges de l'Arly, du balisage des sentiers ... ont été réalisées et financées grâce à ce contrat.

9/ Bilan des acquisitions foncières

A titre d'information, il est indiqué au Conseil que la SED a procédé à une acquisition financière concernant la voie des Varins.

10/ Bilan des marchés publics

Il est communiqué au Conseil la liste des marchés publics passés en 2007 en matière de travaux de Marchés de service et de marché de prestation intellectuelle.

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS au MAIRE : Néant.

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS MUNICIPAUX : Néant.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Patrick TISSERAND est intervenu en présentant le projet du SITOM concernant l'extension des compétences de ce dernier pour le ramassage des ordures ménagères. Une délibération devrait intervenir en ce sens sans doute prochainement. Deux solutions sont pour l'instant à l'étude qui consistent à reprendre la collecte telle qu'elle est organisée dans chacune des communes ou à uniformiser cette collecte avec installation de moloks dans toutes les communes.

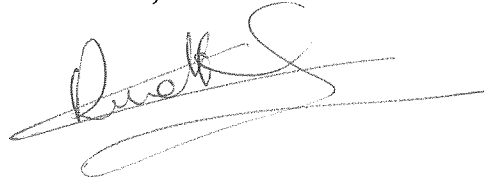
Madame Pascale MOLLIER apporte des précisions sur la vente de la ferme des Rayets. Les membres du CCAS ont décidé de la vendre, sa réhabilitation aurait coûté trop cher. Le bâtiment et le terrain de 2 500 m² avaient été estimés à 210 000 €. Le locataire actuel avait la priorité sur l'achat et a accepté la mise à prix de 350 000 € décidée par le CCAS. L'argent perçu servira à créer du logement locatif aidé.

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 23 heures 30.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 12 février 2008 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 05 février 2008.

SIGNE : RUETTARD Marcel, Secrétaire de séance



Vu pour être affiché le 18 FEV. 2008 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation Procès-Verbal :

le 17/03/08
Jaccotz Dominique

le 17/03/08
Henrioux Pierre

le 18/03-08

Prognieux Henri

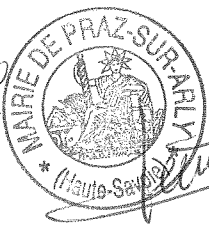
le 18.03.08
Recht Franck

le 18/03/08
THEVENOT Christian

le 18/3/08
TISSERAND



le 18/03/08
MOLLIER Pascale



Le Maire, Jean PIRAT.



le 19/03/08
ARVIN-BEROD Laurence



le 21.03.08
ARVIN BEROD Bernard

